INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 50 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 32 Nombre de présents : 20 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 octobre 2020

Objet : **Désignation d'une personnalité qualifiée au titre de ses compétences au sein du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu l'article 6 des statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La désignation de madame Anne LEITZGEN comme membre du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg au titre des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration en raison de leurs compétences dans les domaines scientifique, culturel, industriel et pédagogique.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le vice-président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 51 / 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 1° professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.811-14 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège 1° des professeurs des universités (PU) ou personnels assimilés, au sein duquel 2 sièges de représentants de sexe féminin et 2 sièges de représentants de sexe masculin sont à pourvoir :

- Représentants de sexe féminin :

- Mme Françoise FEUGEAS, représentante élue dans le collège des professeurs des universités ou assimilés au conseil d'administration, est désignée d'office.

- Afin d'attribuer le second siège, il est procédé à une élection parmi les professeurs des universités et personnels assimilés de sexe féminin exerçant à l'INSA Strasbourg par l'ensemble des professeurs des universités membres du conseil d'administration :

Après appel à candidatures, est candidate Mme Monica SIROUX, professeure des universités.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice Collège des PU ou assimilés	3
Nombre de votants Présents Représentés	3 3 0
Nombre de voix POUR	3
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Mme Monica SIROUX est élue membre du collège 1° de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers.

- Représentants de sexe masculin :

M. Cyrille CHAZALLON et M. Hervé PELLETIER, professeurs des universités élus au conseil d'administration, sont désignés d'office.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le vice-président du conseil d'administration Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 52 / 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 2° maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.811-14 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège 2° des maîtres de conférences ou personnels assimilés, au sein duquel 2 sièges de représentants de sexe féminin et 2 sièges de représentants de sexe masculin sont à pourvoir :

Représentants de sexe féminin :

Mme Carmen VASILE-MULLER, maître de conférences, et Mme Nathalie GAST, professeure agrégée, représentantes élues au conseil d'administration, sont désignées d'office.

Représentants de sexe masculin :

Il est procédé à une élection parmi les maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation, élus au conseil d'administration, par l'ensemble des maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens de l'article susvisé, élus au conseil d'administration :

Après appel à candidatures, sont candidats M. François GEISKOPF, maître de conférences, et M. Thomas LAFONT, professeur agrégé :

Résultats du vote :

	François GEISKOPF	Thomas LAFONT
Nombre de membres en exercice Collège des MCF ou assimilés au sens du collège B du I de l'article D.719-4 du code de l'éducation	6	6
Nombre de votants Présents Représentés	4 4 0	4 4 0
Nombre de voix POUR	4	4
Nombre de voix CONTRE	0	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0	0

M. François GEISKOPF et M. Thomas LAFONT sont élus membres du collège 2° de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le vice-président du conseil d'administration Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 53 / 2020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Election des membres de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers – collège 3° usagers**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R811-14 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, dans le collège 3° des usagers, au sein duquel 8 sièges sont à pourvoir, la moitié des sièges par des femmes, l'autre moitié par des hommes :

⇨ **Membres usagers de sexe féminin** :

Conformément aux dispositions de l'article R811-17 du code de l'éducation, les 4 membres titulaires et suppléants de sexe féminin du conseil d'administration appartenant au collège des usagers sont désignés d'office membres de la section disciplinaire.

Sont donc désignées d'office membres du collège 3° de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- Mme Lisa COMBES
- Mme Charlotte GOULET
- Mme Chloé HUYGUE
- Mme Marianne MOYON

⇨ **Membres usagers de sexe masculin** :

Conformément aux dispositions de l'article R811-15 du code de l'éducation, il est procédé à une élection parmi les 5 représentants usagers de sexe masculin élus, titulaires et suppléants, au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg.

Après appel à candidatures, sont candidats :

- M. Gaëtan BERTRAND
- M. Luc DOPPLER
- M. Paul ETTWILLER
- M. Adrien JACQUET

Résultats du vote :

USAGERS HOMMES	Luc DOPPLER	Gaëtan BERTRAND	Paul ETTWILLER	Adrien JACQUET
Nombre d'usagers titulaires et suppléants au conseil d'administration	9	9	9	9
Nombre de votants Présents Représentés	7 0 0	7 0 0	7 0 0	7 0 0
Nombre de voix POUR	7	7	7	7
Nombre de voix CONTRE	0	0	0	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0	0	0	0

Sont élus membres du collège 3° de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers :

Affichage le :

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

- **M. Gaëtan BERTRAND**
- **M. Luc DOPPLER**
- **M. Paul ETTWILLER**
- **M. Adrien JACQUET**

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le vice-président du conseil d'administration Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 54 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 20 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 23 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Modification du règlement intérieur de l'INSA Strasbourg en lien avec la crise sanitaire**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- La proposition de modification de l'article 51 du règlement intérieur de l'INSA Strasbourg pour y intégrer un paragraphe relatif aux consignes sanitaires applicables au sein de l'INSA en lien avec la crise sanitaire.

  (cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 55 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 20 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2020**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 juin 2020, sous réserve d'une modification en page 12, point 4.7, deuxième paragraphe : remplacer « profil » par « type » PRAG.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 56 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Budget rectificatif de l'exercice 2020**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les articles 175, 176, et 177 du décret n°2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

195 ETPT sous plafond et 52,30 ETPT hors plafond

24 079 633 € d'autorisations d'engagement :
18 581 188 € personnel
3 402 103 € fonctionnement
2 096 342 € investissement

29 548 977 € de crédits de paiement :
18 581 188 € de personnel
3 518 111 € de fonctionnement
7 449 678 € d'investissement

31 348 232 € de prévisions de recettes

1 799 255 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

2 949 424 € de variation de trésorerie
58 067 € de résultat patrimonial déficitaire

878 933 € de capacité d'autofinancement
1 799 255 € d'apport sur le fonds de roulement

Affichage le :

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Pièces jointes :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 57 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Attribution de prix OARA**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- L'attribution d'un prix OARA « Usine du futur » d'une valeur de 600 € à un binôme de deux étudiants, soit 300 € par étudiant.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 58 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 21 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Sorties d'inventaire**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La proposition de sorties d'inventaire ci-jointe.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 59 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 22 Nombre de représentés : 2 Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Rapport d'activités du centre de formation continue pour l'année universitaire 2019-2020**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Le rapport d'activités du centre de formation continue de l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2019-2020.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 60 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 22 Nombre de représentés : 2 Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Charte d'engagement des étudiants en mobilité académique à l'étranger**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La mise en place d'une charte d'engagement des étudiants en mobilité académique à l'étranger, applicable à compter de la rentrée universitaire 2020-2021.

(cf. document joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le :
16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 61 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 21 Nombre de représentés : 2 Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Observatoire des métiers**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La mise en place à l'INSA Strasbourg d'un observatoire des métiers dont la finalité, les objectifs et livrables attendus, la composition et le fonctionnement sont précisés dans le document ci-joint.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 62 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 19 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 22 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **DD&RS : rapport éco conseil – démarche Climasup – adoption du schéma directeur DDRS de site**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le principe de l'adhésion de l'INSA Strasbourg au schéma directeur DD&RS du site Alsace 2020-2024

(cf. documents joints)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 63 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Application du référentiel d'équivalences horaires aux personnels enseignants du second degré et aux professeurs d'ENSAM**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L954-1
Vu le décret n° 93-461 du 25 mars 1993,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La mise en place d'un dispositif spécifique d'équivalences horaires pour les enseignants du second degré et les professeurs d'ENSAM, selon les mêmes règles que celles appliquées aux enseignants-chercheurs titulaires et intégrées dans le référentiel d'équivalences horaires de l'école.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 64 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Application du référentiel d'équivalences horaires aux personnels enseignants-chercheurs et enseignants non titulaires**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 85-733 du 17 juillet 1985,
Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu l'avis favorable rendu par le comité technique de l'INSA Strasbourg en date du 24 septembre 2020,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La mise en place d'un dispositif spécifique d'équivalences horaires pour les enseignants chercheurs et enseignants non titulaires, selon les mêmes règles que celles appliquées aux enseignants-chercheurs titulaires et intégrées dans le référentiel d'équivalences horaires de l'école.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 65 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Prise en compte des responsabilités pédagogiques précédemment valorisées au titre des primes (PRP) dans le référentiel d'équivalences horaires**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu l'avis favorable rendu par le comité technique de l'INSA Strasbourg en date du 24 septembre 2020,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La proposition d'intégrer les heures actuellement prises en compte au titre de la PRP dans le référentiel d'équivalences horaires, tout en prévoyant de continuer à soumettre au conseil des études restreint les responsabilités faisant l'objet d'une nomination (c'est-à-dire l'ensemble).
  Les passages en comité technique et au conseil d'administration restreint du référentiel lui-même ne s'en trouvent pas modifiés.
- La proposition de soumettre le référentiel d'équivalences horaires au conseil des études et au conseil d'administration.
  Par ailleurs, les heures continuent d'être ajoutées après réalisation du service d'enseignement.

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 66 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Adoption des tableaux provisoires pour l'année universitaire 2020-2021**

Vu le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu l'avis favorable rendu par le comité technique de l'INSA Strasbourg en date du 24 septembre 2020,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Les tableaux provisoires du référentiel d'équivalences horaires pour l'année universitaire 2020-2021

  (cf. tableaux ci-joints)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 67 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Convention de formation INSA / COSTIC**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La convention de formation conclue entre l'INSA Strasbourg et le COSTIC, sous réserve de la modification suivante : page 3, article 3 remplacer « le projet de fin d'études (PFE), d'une durée de 20 semaines minimum (puis de 24 semaines à partir de septembre 2021) » par « le projet de fin d'études (PFE), d'une durée de 20 semaines minimum (puis de **22** semaines à partir de septembre 2021) »

(cf. convention ci-jointe)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 68 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Convention de coopération Mastère spécialisé Éco-conseiller**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La convention de coopération en matière de formation professionnelle portant sur la formation éco-conseiller conclue entre l'INSA Strasbourg et ECO-Conseil, Institut européen pour le conseil en environnement

(cf. convention ci-jointe)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 69 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 5

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Contrat INSA / Euro-Institut (cursus DeutschINSA)**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le contrat conclu entre l'INSA Strasbourg et l'Institut pour la coopération transfrontalière Euro-Institut pour l'organisation du module de communication interculturelle dans le cadre du cursus franco-allemand DeutschINSA.

(cf. contrat ci-joint)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES STRASBOURG

Acte n° 70 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34 Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de présents : 18 Nombre de représentés : 3 Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

Objet : **Convention de mécénat INSA / Société NSC**

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- La convention de mécénat conclue entre l'INSA Strasbourg et la société N. Schlumberger

  (cf. convention ci-jointe)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 15 OCT. 2020 Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 8 octobre 2020 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, Pierre SCHRUOFFENEGER

Affichage le : 16 OCT. 2020